



Renseignement sur fouriere

Par **redmondbenjamin**, le **23/07/2008** à **10:16**

Bonjour, je souhaite des renseignements sur une contravention, en effet ce matin j'ai oublié d'enlever ma voiture d'une place où il se tient un marché, j'arrive à 8h et ma voiture vient d'être bougée 5m environ et je dois cependant payer les 91,5 € de fouriere et 35 € de pv. Je comprends pour le pv mais je trouve un peu exagéré la fouriere de plus personne ne m'a donné de fiche descriptive du véhicule, j'ai juste eu à payer me taire et partir. Sur le pv le nom de l'agent et son grade ne figure pas, seulement agent: 002 est-il possible de contester ? Merci 1000 fois de vos réponses. avec mes salutations les meilleures.

Par **JamesEraser**, le **25/07/2008** à **17:28**

[citation]je dois cependant payer les 91,5 € de fouriere[/citation]
Comment croyez-vous qu'on ait pu déplacer votre véhicule de 5m si ce n'est avec un véhicule de fourrière équipé d'un bras ?
Ce montant doit certainement correspondre aux frais de sortie.
Experatooment